

BLESSAC

BULLETIN MUNICIPAL

n°27



LE MOT DU MAIRE



Il me revient aujourd'hui de vous écrire ces quelques lignes appelées «Le mot du maire». C'est pour moi un nouvel exercice.

En effet depuis le début de ce mandat, il revenait à Monsieur CUISSET Robert, maire sortant de vous parler de l'année écoulée.

Comme vous le savez, Monsieur CUISSET a souhaité mettre un terme à sa fonction de 1er magistrat de la commune et le conseil municipal m'a élu maire le 03 mars 2019. Je l'en remercie.

Je voudrais également profiter de cette tribune pour exprimer mon entière reconnaissance à Monsieur CUISSET qui a géré pendant plus de trente ans cette commune avec sérieux, compétence et intégrité.

Beaucoup de maires fraîchement élus comme moi, souhaiteraient trouver au lendemain de leur élection, un bilan financier aussi maîtrisé et une commune aussi bien tenue.

Alors oui, à ce titre, 2019 reste une année particulière.

1^{er} adjoint, je connaissais les dossiers en cours. Mais la fonction de maire impose une prise de conscience quant à la responsabilité que cette charge demande, quant à l'écoute et au respect qui vous sont dus, quant aux décisions à prendre.

Heureusement, m'assistent adjointe et adjoints, conseillères et conseillers qui savent, lors de nos entretiens, de nos commissions ou de nos réunions plénières, faire circuler une parole libre, franche et productive, respectueuse de l'opinion de chacun.

M'aide également dans cette nouvelle fonction, par la qualité de leur travail, leur sérieux et leur implication, l'ensemble des personnels des différents services, secrétariat, affaires scolaires, périscolaires et techniques sans oublier l'agence postale.

C'est donc tous ensemble, avec les conseillers municipaux et les personnels de la commune, que tout au long de cette année 2019, dans la limite de nos moyens humains, techniques et financiers, nous avons essayé de faire de notre mieux pour répondre à vos demandes et nous efforcer de produire un service rendu de qualité.

Enfin, et pour terminer mon propos, je voudrais à chacune et chacun d'entre vous ainsi qu'à vos proches, souhaiter une excellente année 2020.

Serge Durand

Magazine de la commune de Blessac

Photographie de couverture : ©Commission communication commune de Blessac - Enfants de l'école maternelle de Blessac devant une bâche de l'Atelier International d'Artistes Plasticiens (AIAB) de Gentioux-Pigerolles

Directeur de la publication : Serge Durand

Rédaction : Commission communication commune de Blessac

Photographies : Commission communication commune de Blessac, Service communication Creuse Grand Sud, Fotolia, Récré Kids, iStock, ServiceCom_BelleriveS/Allier

Mise en page : Service communication Creuse Grand Sud

Impression : C2Color - Aubusson



SOMMAIRE

> INFORMATIONS UTILES	3
> POINT FINANCIER ET TRAVAUX 2019	4
> INFORMATION CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA DIGUE DU BOURG	8
> BLESSAC EN CHIFFRES	9
> RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES	10
> INFORMATIONS ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020	12
> BLESSAC ET SON ÉCOLE - ACTIVITÉS	14
> VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATIONS	17
> REPAS DES AÎNÉS	20
> ÉTAT CIVIL	21
> LE COIN DES ENFANTS	22
> DEVINETTE BLESSACOISE	23

INFORMATIONS UTILES

Mairie de Blessac

4, rue du Château-23200 BLESSAC

Téléphone - Fax : 05 55 66 17 40

Horaires d'ouverture : les lundis, mercredis et vendredis de 15h à 18h30

Site internet : www.blessac.fr

✉ : mairie.blessac@wanadoo.fr

Agence postale communale

6, rue du Château-23200 Blessac

Téléphone : 05 55 67 94 87

Horaires d'ouverture : le lundi et vendredi de 14h30 à 16h30 - le mardi, mercredi et jeudi de 14h à 16h30.

Église St Martial

du 1^{er} avril au 30 septembre 2019

Horaires d'ouverture : du lundi au

vendredi de 9h à 17h

En dehors de cette période, possibilité de visiter l'église, sur demande à la mairie

Déchetterie du Thym

Le Thym-23200 MOUTIER ROZEILLE

Téléphone : 05 55 66 82 73

La déchetterie est accessible gratuitement à tous les particuliers de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, et professionnels travaillant sur le territoire

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 13h30 à 18h et le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

POINT FINANCIER ET TRAVAUX 2019

Tous les budgets prévisionnels précisent les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement de l'année et permettent le suivi de celles-ci tout au long de l'exercice en cours.

Concernant la commune de BLESSAC ils sont au nombre de trois :

Le budget principal, le budget annexe d'assainissement et le budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Les deux premiers sont votés par le conseil municipal sur proposition de la commission des Finances ; le troisième est voté par les membres du CCAS.

LE BUDGET PRINCIPAL :

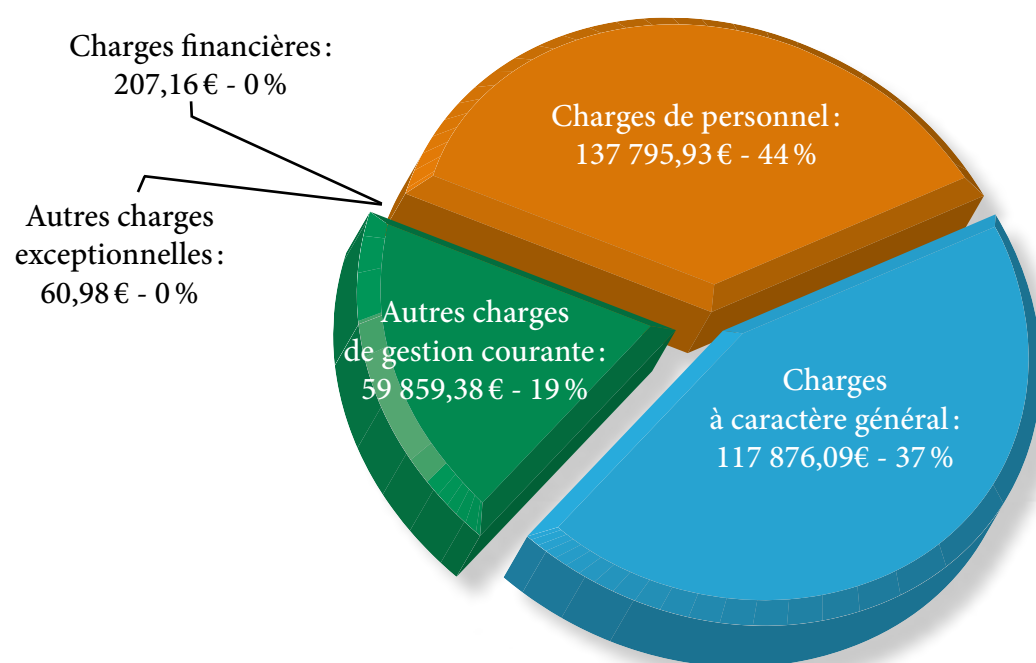
En 2019, comme pour les exercices précédents, les membres du Conseil Municipal ont maintenu constant la part communale des taux d'imposition.

Les dépenses de fonctionnement ont été contenues et les investissements votés réalisés.

Ce budget s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 363 121,00 € et à hauteur de 86 689,00 € en investissement.

> Section de fonctionnement :

En fonctionnement les dépenses réalisées au 06 décembre 2019 se répartissent de la façon suivante :



Comme le montre le diagramme ci-dessus, les trois principaux secteurs de dépenses de fonctionnement sont celui des « charges à caractère général », avec 43%, celui des « charges en personnel », avec 40% et celui des « autres charges de gestion courante », avec 17%.

o Les charges à caractère général :

Ce sont les dépenses courantes en électricité, eau, chauffage, etc. mais aussi certaines autres dépenses, notamment :

> Fournitures de petits équipements (2 900,00 €) dont les principaux achats sont :

- Un pulvérisateur portatif
- Un réfrigérateur et un congélateur pour la cantine
- Une débroussailleuse
- Un taille-haie
- Une chaise dactylo pour l'école

POINT FINANCIER ET TRAVAUX 2019 - SUITE

- Un aspirateur pour l'école
- Différents panneaux de signalisation

> Fournitures de voirie (3 000,00€) : pouzzolane, gravillon, enrobé, tout-venant, etc.

> Entretien et travaux sur les bâtiments publics (4 600,00 €) :

- Vestiaires du stade (chauffe-eau)
- Chaufferie bois
- Sanitaire de l'école
- Volets façade arrière du logement de la poste

> Entretien et travaux de voirie (13 500,00 €) :

- Point-à-temps
- Charrières
- Élagage

> Entretien des réseaux (9 100,00 €) :

- Interventions et travaux divers sur le réseau des eaux pluviales
- Remplacement de matériels (regards, grilles, etc.)
- Location de matériel

> Réparations sur matériel roulant (6 000,00 €).

> Contrats de maintenance (14 200,00 €).

o Les charges en personnel :

Nous avons fait le choix cette année de prendre un contrat aidé afin de renforcer l'équipe intervenant à l'école maternelle dont l'effectif est de 28 élèves sur 3 niveaux.

Les postes rattachés à la Commune sont les suivants :

- > Un poste d'Attaché - titulaire :
 - Secrétariat de Mairie - Direction des Services (Temps partiel : 22,25h/semaine)
- > Un poste d'Adjoint Administratif 2ème classe - Emploi Contractuel Permanent :
 - Agence postale communale et garderie (Temps partiel : 15 h/semaine, convention passée avec la Poste)
- > Un poste d'Adjoint Technique 2ème classe - titulaire :
 - Espaces verts et bâtiments (Temps plein : 35 h/semaine)
- > Un poste d'Adjoint Technique 2ème classe - C D D :
 - Espaces verts et bâtiments (Temps partiel : 17,5 h/semaine)
- > Un poste d'Adjoint Technique Principal - titulaire :
 - Cantine, garderie et transport (Temps Partiel : 24 h/semaine annualisées)
- > Deux Contrats Aidés :
 - Aide Scolaire et ménage (Temps Partiels : 20 h/semaine annualisées)

L'ensemble de ces personnels, chacun en ce qui le concerne, s'attache à rendre un service de qualité.



POINT FINANCIER ET TRAVAUX 2019 - SUITE

o Autres charges de gestion courante:

Les « autres charges de gestion courante » comprennent les indemnités, la formation des agents, les contributions versées au Service Départemental Incendie et de Secours, au Service Départemental des Energies de la Creuse, au Service pour le Développement de l'Informatique Communal, à l'Agence Départementale d'Ingénierie Mutualisée (instruction des dossiers d'urbanisme), mais aussi les subventions versées aux budgets annexes pour l'équilibre budgétaire, aux associations de la commune, ainsi qu'à la coopérative scolaire, etc.

> Section d'investissement:

Par son vote, le Conseil Municipal, a choisi de réaliser en 2019 les investissements suivants:

- L'éclairage public pour les dernières maisons de la rue de la Place Franche
- Le bitumage des allées du cimetière du bourg
- Le bitumage de la place de la Croix
- La réfection complète des WC de l'école
- La construction d'un caveau communal
- La réfection complète de la toiture de la sacristie
- La poursuite du programme de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- L'acquisition d'un nouvel ordinateur pour l'école.

Avait également été voté le montant des travaux revenant à la Commune pour la remise en état de la digue du bourg. Un article dans ce bulletin, spécifiquement consacré à ce problème, tente d'expliquer les raisons du retard de ces travaux.

Bien entendu des subventions de l'Etat (D.E.T.R.) et du Syndicat Des Energies de la Creuse (S.D.E.C.) ont aidé à financer ces réalisations, nous les en remercions.



Place de la Croix



Allées du cimetière



POINT FINANCIER ET TRAVAUX 2019 - SUITE

LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT:

Concernant ce budget, la redevance d'assainissement a dû être réévaluée afin de pouvoir bénéficier des subventions nécessaires et indispensables versées par les Agences de l'Eau qui exigent un taux minimum pour octroyer leurs aides financières.

> Section de fonctionnement:

Elle s'équilibre à hauteur de 24 268,00€ et ses dépenses consistent principalement au bon fonctionnement, à l'entretien et la maintenance des stations d'épuration du bourg et de La Borne, ainsi que de leurs réseaux.

> Section d'investissement:

Elle s'équilibre à hauteur de 36 679,00€.

L'assainissement collectif du bourg date de 1982. Les rapports mensuels du S.A.T.S.E, instance départementale qui surveille, analyse et suit mensuellement nos installations, constatent son vieillissement, notamment en ce qui concerne la maçonnerie de la station d'épuration, mais soulignent son bon fonctionnement. Merci à nos deux agents techniques qui trois fois par semaine appliquent les procédures nécessaires d'entretien et de maintenance avec sérieux.

Malgré tout il paraît indispensable d'en faire le diagnostic. C'est pourquoi, le conseil a budgété un investissement de 25 500,00€ et choisi un bureau d'étude afin de procéder à un diagnostic complet de l'ensemble du réseau d'assainissement collectif du bourg et de sa station d'épuration.

Cette opération est subventionnée à hauteur de 25 % du HT par le Département et à hauteur de 50 % du HT par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Ce diagnostic doit permettre de préciser l'état de l'ensemble de l'installation - structures et fonctionnement - et de déterminer les actions correctives à mener.

Un de ces objectifs principal est la préservation du milieu naturel dans lequel se rejettent les effluents après traitement.

Pour cela le diagnostic devra:

- Réaliser un plan précis du réseau d'assainissement ;
- Connaître précisément la nature des désordres des réseaux, tant au niveau structurel que des dimensionnements, de la régulation des flux, des introductions d'eaux parasites pluviales notamment ;
- De repérer les introductions d'eau non domestiques, de qualifier les charges polluantes transitées et déversées en indiquant les impacts potentiels sur le traitement et le milieu naturel ;
- D'assurer la conformité réglementaire des équipements ;
- De prévoir des extensions possibles ou nécessaires du réseau.

Ce diagnostic se déroulera sur deux exercices car des mesures en « basses eaux » et en « hautes eaux » sont nécessaires.

Les principales étapes sont les suivantes:

- Synthèse des données existantes – Récolement ;
- Campagnes de mesures ;
- Interprétation – Analyse de fonctionnement ;
- Localisation précise ;
- Proposition d'aménagement.

Déjà vous avez dû apercevoir des techniciens du bureau d'études arpenter les rues du bourg en dessinant de curieuses figures sur le bitume.

LE BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S.:

Ce budget est voté par le C.C.A.S. composé à parité égale de personnes de la société civile et d'élus.

Une seule section de fonctionnement qui s'équilibre à 2 500,00€. Elle finance le repas annuel des Aînés et permet d'aider éventuellement et financièrement nos concitoyens dans le besoin.

INFORMATION CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA DIGUE DU BOURG

Comme déjà écrit, beaucoup de Blessacoises et Blessacois s'interrogent légitimement sur l'état actuel de la digue et notamment sur la date des travaux nécessaires à sa remise en état.

Comme vous le savez également, pour éviter toute dégradation supplémentaire le département et la commune ont pris des arrêtés afin de dévier les poids-lourds de 19 tonnes et plus, les interdisant ainsi de passer sur la digue.

D'où les plots et les chicanes rétrécissant la bande de roulement sur la digue mais aussi les contrôles réalisés par la gendarmerie afin de faire respecter la déviation mise en place.

Les travaux concernant cette digue intéressent trois parties :

- > Le propriétaire de l'étang,
- > Le département car la route est départementale (D17)
- > La commune car située au cœur du bourg.

Déjà plusieurs réunions tripartites ont permis d'aborder :

- > Le projet de réhabilitation et de consolidation de la digue,
- > La juste répartition des coûts,
- > La désignation d'un maître d'œuvre : le département.
- > La modification des réseaux passant sur ou sous la digue actuelle :
 - Réseau électrique (S D E C),
 - Réseau téléphonique (Orange),
 - Réseau d'eau potable (Syndicat d'eau de St Sulpice les Champs et de Vallière),
 - Réseau des eaux pluviales (Commune).

La Commune a reçu du maître d'œuvre le coût des travaux qu'elle doit financer. Le Conseil Municipal a voté cette dépense qui a été inscrite au budget 2019. Elle sera reconduite en 2020 ainsi que la demande de subvention sollicitée auprès des services de l'Etat (D.E.T.R).

En conclusion et en ce qui la concerne, la Commune de BLESSAC est prête depuis plus d'un an à la réalisation des travaux de réfection de la digue.

L'ensemble du Conseil Municipal espère voir la situation se débloquer le plus rapidement possible afin que le centre bourg retrouve sa configuration normale.



BLESSAC *Ma ville en chiffres*

2019

POPULATION MUNICIPALE



534
habitants

2018

POPULATION MUNICIPALE

537 habitants

En détail *

Densité
de la population



Évolution annuelle
moyenne de la
population (depuis 2010)



239
ménages

personnes
seules
et autres
30,1 %

familles
69,9 %

Répartition de la population

Moins de
25 ans
130

Entre 25
et 64 ans
289

Plus de
65 ans
118

soit 167 familles

familles
sans enfant
66,9 %

familles avec
1 enfant
18,1 %

familles avec
2 enfants
12 %

familles avec
3 enfants
ou plus
3 %

Nombre de
femmes entre
15 et 64 ans
166

Nombre
d'hommes entre
15 et 64 ans
165

Part des
adultes
mariés
51 %



Part des
adultes
non mariés
49 %



Diplômes des + de 15 ans

AUCUN
ou BEPC
34,2 %

CAP
BEP
31,7 %

BAC
16,9 %

ENSEIGN.
SUPÉRIEUR
17,2 %

239
résidences
principales



36
résidences
secondaires

11
logements
vacants

98,9 %
de maisons



0,7 %
d'appartements

89,4 %
propriétaires

8,8 %
locataires



13
ENTREPRISES

soit le nombre de numéros SIRET enregistrés sur la commune

les pourcentages manquants correspondent à la part de logements autres et à la part de personnes logées gratuitement

* sur les chiffres détaillés 2018 en vigueur en attendant la publication des chiffres détaillés 2019
Les petits effectifs doivent être maniés avec précaution, car, en raison de l'imprécision liée au sondage, ils peuvent ne pas être significatifs.
Sources : Infographie 2019 - www.infopublic.fr / Insee, RP 2015 et RP 2015 / Insee Sirene au 01/01/2017 / Icon from flaticon.com

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 26 MAI 2019 À BLESSAC

Listes	Voix	% exprimés
Prenez le pouvoir, liste soutenue par Marine LE PEN	48	23,76
La France Insoumise	34	16,83
Renaissance soutenue par La République En Marche, le MODEM et ses partenaires	27	13,37
Europe Écologie	24	11,88
Le courage de défendre les Français avec Nicolas DUPONT-AIGNAN, Debout la France ! - CNIP	13	6,44
Envie d'Europe Écologique et Sociale	10	4,95
Union de la Droite et du Centre	10	4,95
Les Européens	9	4,46
Liste citoyenne du Printemps Européen avec Benoît HAMON soutenue par Génération-s et Dème-DIEM25	6	2,97
Lutte Ouvrière - Contre le grand Capital, le camp des Travailleurs	5	2,48
Parti animaliste	4	1,98
Pour l'Europe des gens contre l'Europe de l'argent	3	1,49
Urgence Écologiste	3	1,49
Ensemble pour le Frexit	2	0,99
Les oubliés de l'Europe - Artisans, Commerçants, Professions Libérales et Indépendants - ACPLI	2	0,99
Allons Enfants	1	0,50
Ensemble patriotes et gilets jaunes: pour la France, sortons de l'Union Européenne	1	0,50

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019



Résultats définitifs à Blessac

	Nombre	% inscrits	% votants
Inscrits	428	-	-
Abstentions	210	49,07	-
Votants	218	50,93	-
Blancs	8	1,87	3,67
Nuls	8	1,87	3,67
Exprimés	202	47,20	92,66

En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %.

*Les résultats définitifs ont été proclamés par la Commission Nationale de Recensement des Votes le mercredi 29 mai 2019. En outre, devant le nombre important de listes, ne sont indiqués que les noms des listes qui ont obtenu des votes sur la commune.

INFORMATIONS CONCERNANT LES OBLIGATIONS LIÉES AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Les deux tours des prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées.

La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019). Les communes doivent informer les usagers pour assurer l'inscription sur les listes électorales de leurs habitants.

Il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter. Or, il y a 3 millions d'électeurs non-inscrits et 6,5 millions de « mal-inscrits ».

Le taux d'abstention aux élections est en partie dû à cette « mal-inscription », notamment chez les jeunes actifs. En effet, dès qu'il y a déménagement, la procédure d'inscription est volontaire.

Toute amélioration du nombre d'inscrits et de la qualité de l'inscription entraînera une réduction de l'abstentionnisme.

CE QUI CHANGE POUR CETTE ÉLECTION:

– L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

– La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

– L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020

(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020**

BLESSAC ET SON ÉCOLE : ACTIVITÉS 2019-2020

NOVEMBRE/DÉCEMBRE : LANCEMENT DU PROJET SÉCURITÉ SUR LES DANGERS DOMESTIQUES



Dans le cadre du projet sécurité relatif aux dangers domestiques, les enfants ont été sensibilisés aux notions de risques et de dangers à travers le tri d'objets selon le risque, la découverte d'un DVD «La maison en toute sécurité» et la fabrication du «livre des dangers».

JANVIER/FÉVRIER/MARS : SUITE DU PROJET SÉCURITÉ

En janvier, le projet s'est poursuivi par la visite du centre de secours d'Aubusson où les enfants ont pu découvrir la grande échelle et sa nacelle ainsi que la lance à incendie et les différents véhicules de secours.



Le projet s'est achevé par la fabrication d'un camion de pompiers.



AVRIL : JOURNÉES PRINCES & PRINCESSES

Journée costumée au cours de laquelle les enfants se sont déguisés en princes et princesses et ont donné une représentation de chants pour les familles.



JUIN : VOYAGE DE FIN D'ANNÉE

Malgré la pluie, le voyage de fin d'année a permis aux enfants de découvrir «La Ferme des Ânes de Vassivière» avec les ânes Anatole, Louna, Nutella, Gardaya, Domino et Lupin. Après les avoir brossés, tout le monde est parti en promenade le long de la rivière.



BLESSAC ET SON ÉCOLE : ACTIVITÉS 2019-2020 - SUITE

SEPTEMBRE : RENTRÉE DES CLASSES

Cette année encore, la rentrée à l'école maternelle s'est déroulée dans le calme et la bonne humeur. L'effectif est de 26 élèves.

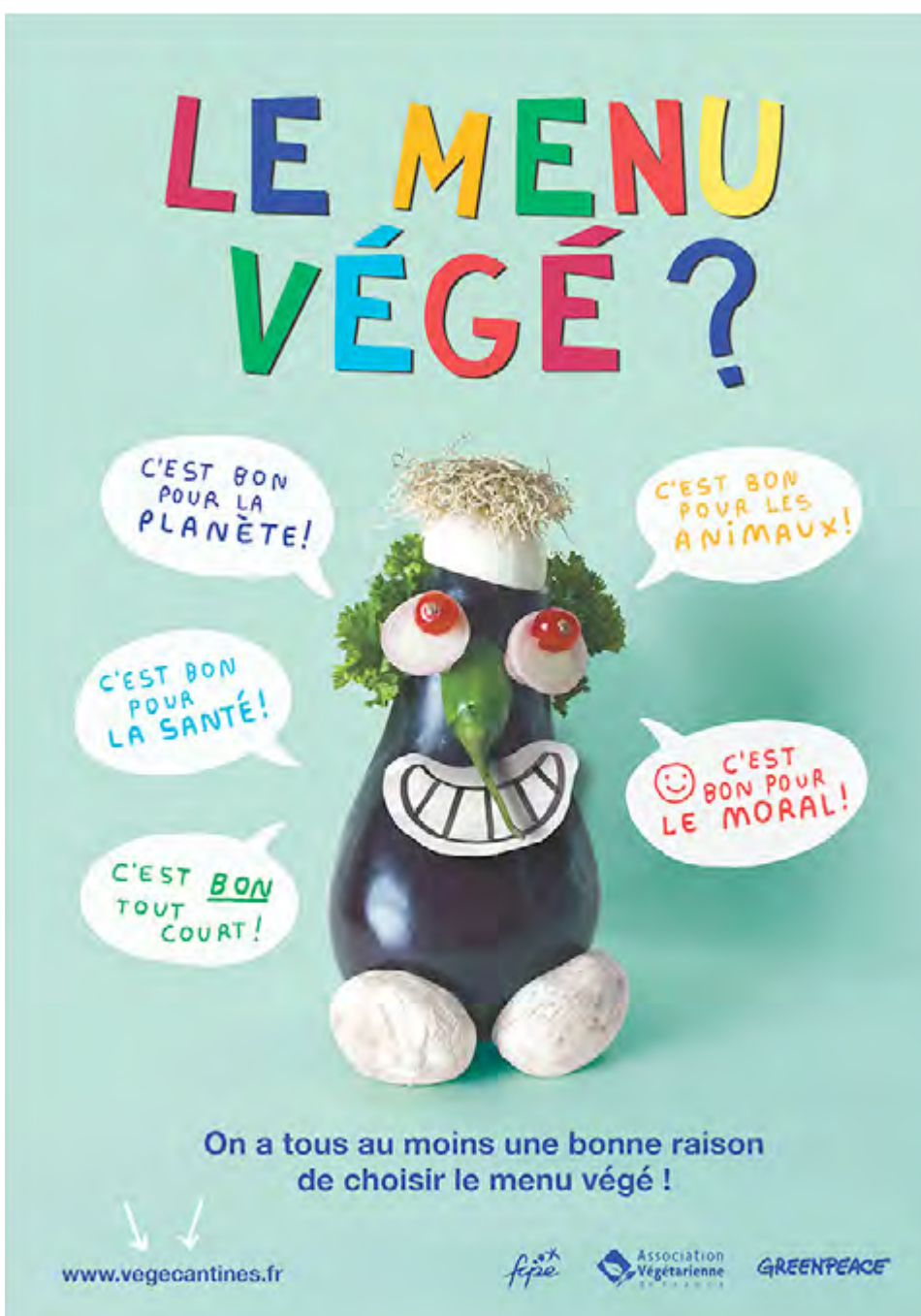
Les élèves sont répartis en 3 groupes selon leur date de naissance :

- > 7 élèves en petite section (2016) ;
- > 13 élèves en moyenne section (2015) ;
- > 6 élèves en grande section (2014).

2 élèves feront leur rentrée courant décembre, ce qui portera l'effectif à 28.

Quant au RPI, il comptera 65 élèves en décembre.

Les repas végétariens à la cantine



Le texte de loi voté par l'Assemblée nationale en octobre 2018 dans le cadre de la nouvelle loi Agriculture prévoit l'application de l'expérimentation des menus végétariens dans les cantines scolaires à compter du 1^{er} novembre 2019.

On entend par « végétarien », un menu dans lequel la viande et le poisson sont remplacés par des protéines végétales : légumineuses, céréales, oléagineux etc... Dans le cas du menu végétarien, ces protéines végétales peuvent être associées à des œufs et des produits laitiers.

Toutes les cantines scolaires sont concernées. L'expérimentation est temporaire (deux ans à partir du 1^{er} novembre 2019), mais elle est obligatoire pour toutes les structures.

Un menu végétarien doit être proposé à tous les usagers au moins une fois par semaine dans toutes les cantines scolaires. Ce menu est proposé soit sous forme de menu unique à tous sans autre choix possible soit sous forme d'option.

La mairie de Blessac qui gère le service de cantine scolaire a fait le choix de proposer aux enfants une fois par semaine en menu unique un menu végétarien.

VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATIONS

ACCA de BLESSAC

Bureau :

Président : COUTY Christian / Vice-président : RAIX Michel

Membres : VIALETTE Serge, TOURNADE Florian, CHEVREUX Jérôme, GIRAUD Evelyne, BAUCULAT David

Contact : 23 route de Saint-Sulpice 23200 Blessac (éventuellement la Mairie de Blessac)

Téléphone : 06 71 82 59 20

Pour 2019/2020 :

La saison s'annonce excellente pour le gros gibier (sangliers et chevreuils) ; des cerfs sont installés sur le territoire de Blessac et il a été décidé de prendre un bracelet pour la prochaine saison. Nous avons encore déterré plusieurs renards et blaireaux. Nous profitons de ce bulletin pour remercier tous les propriétaires qui nous autorisent à chasser sur leurs terres, ainsi que la municipalité pour l'attribution d'une subvention chaque année.



Association des Amis du Verger

Bureau :

Président : SERRE Patrice / Vice-président : BOUSTIE Philippe

Secrétaire : CUISSET Marcelle

Contact : Mairie de Blessac

Téléphone : 05 55 66 17 85

L'association des Amis du verger de Blessac a pour but de réunir des personnes intéressées par des activités liées à la culture des pommes. Les travaux de taille réalisés tous les ans permettent à tous ceux qui le souhaitent de venir s'initier à cette pratique.

Le verger implanté au cœur de la commune compte une quarantaine de variétés de pommes. Ces nombreuses variétés permettent aussi bien aux enfants qu'aux adultes de découvrir la richesse de ce patrimoine alimentaire.

La production du verger se destine chaque année à la fabrication de jus de pommes pour la fête du verger organisée par le comité d'animation de Blessac.

Les Amis du verger de Blessac espèrent que de nombreux Blessacois viendront les rejoindre en 2020.



Union Bouliste Blessac

L'Union Bouliste de Blessac compte dix neuf licenciés. La saison passée a permis à notre équipe première d'accéder à la première division ; quant à la deuxième équipe, elle se maintient en troisième division.

Nous avons organisé deux concours à la salle polyvalente, à cette occasion le club remercie les employés municipaux pour l'entretien et le nettoyage du terrain de pétanque.

Quatre lotos ont été organisés à Aubusson en partenariat avec le club de football Creuse Mayotte, ces manifestations connaissent toujours un franc succès et nous permettent d'avoir une trésorerie saine.

Toute personne souhaitant pratiquer la pétanque peut nous contacter.

Contact :

Présidente - Martin Christel,

6 rue du château 23200 Blessac

Téléphone : 06 20 18 61 81



Le comité d'animation

Toutes les manifestations de cette année ont été perturbées par la pluie alors que 2019 était une année de sécheresse.

Fête des voisins, vendredi 24 mai

Peu de participants.
Merci aux nouveaux habitants de la commune qui sont venus.
Malheureusement un orage a écourté la soirée.



Fête de la Myrtille, prévue le samedi 20 juillet (jour de pluie!)

Nous l'avons annulée en raison du manque de bénévoles et du désistement de l'animation prévue. Mais elle aura bien lieu en 2020.



Fête du Verger, dimanche 20 octobre

Encore une journée de pluie. Il est tombé 50mm d'eau sur le verger.
Et pourtant, bénévoles et exposants étaient au rendez-vous depuis le matin, et le groupe Aldimat a assuré l'animation musicale l'après-midi, appréciée par le public, malheureusement peu nombreux.



Si vous avez envie de participer à l'animation de la commune, rejoignez-nous, nous avons besoin de bras et d'idées nouvelles!

Contacts : 06 56 71 30 69 ou 06 41 16 75 47

AS Mayotte Creuse

L'équipe ASMC qui évolue sur le stade de Blessac, a réalisé une belle saison 2018-2019 puisqu'elle accède de nouveau à la division supérieure, et joue donc actuellement en deuxième division départementale. Cette année, en partenariat avec l'UNION BOULISTE DE BLESSAC, que nous remercions, nous avons organisé des lotos qui connaissent toujours un franc succès et nous permettent d'avoir une trésorerie convenable. Nous remercions également les services municipaux pour l'entretien des locaux et le nettoyage du terrain.





REPAS DES AÎNÉS 2019

Cette année encore, s'est déroulé le traditionnel repas des aînés, sous l'égide du Centre Communal d'Action Sociale.

Au programme : un excellent repas concocté par le Relais des Forêts dont vous trouverez le menu ci dessous. Ce repas fut animé par l'orchestre municipal d'Aubusson, toujours aussi prompt à divertir une assemblée.



Au menu de l'édition 2019 :

*Terrine de foie-gras
& son chutney de poires
Duo de Cabillaud & Saint-Jacques
Pause du verger
Chapon farci
aux marrons et fruits secs
Gratin dauphinois, tomate provençale
Salade - Fromages
Assiette gourmande*



ÉTAT CIVIL



Naissances

RASOLONJATOVO Erwan, né le 6 juin 2019
DELCROIX Aliyah, Alix, née le 18 août 2019
MARGOT Garry, Martial, né le 19 septembre 2019
GALY Soline, née le 29 novembre 2019



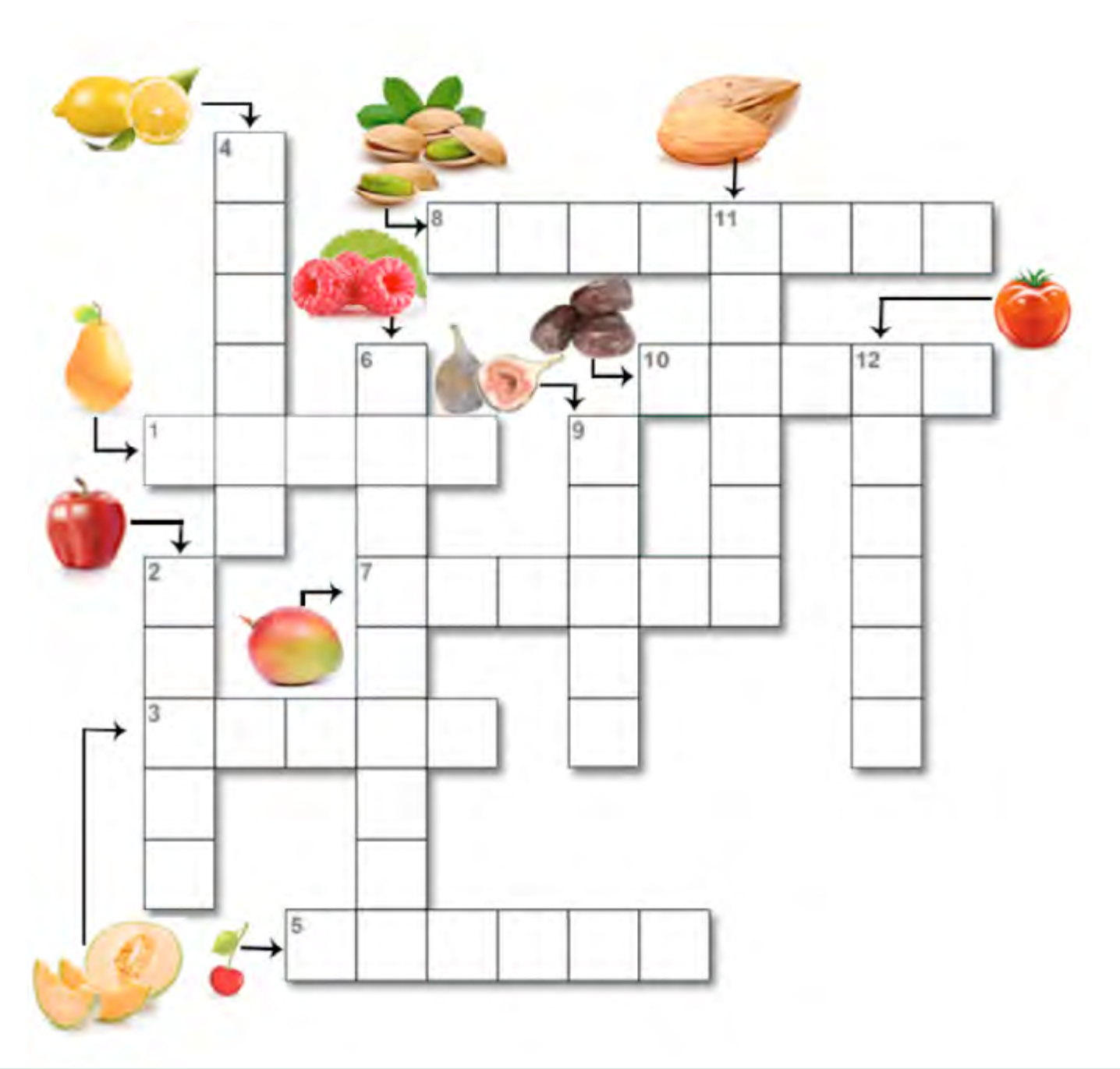
Décès

M. DORNEL Claude, le 8 février 2019
M. DESCHAMPS Serge, le 29 mai 2019
Mme ABDERAKMAN Géraldine, épouse GIRAUD,
le 6 novembre 2019



LE COIN DES ENFANTS

Mots fléchés



Rébus



DEVINETTE BLESSACOISE

Qui est ce personnage lié à la commune de Blessac ?
Réponse dans le prochain bulletin !



Réponse photo de l'an dernier :



Cette photographie a été prise en face du dolmen.



*Le Conseil Municipal
vous souhaite*

*une bonne et heureuse
année 2020 !*

